

Examen d'entrée au CRFPA session 2013
Epreuve de droit des personnes et de la famille
Lundi 23 septembre

Veillez résoudre le cas pratique suivant:

Delphine n'a jamais été épargnée par le sort : depuis longtemps, son existence est obscurcie par des épreuves aussi nombreuses que douloureuses. Elle sait toutefois que c'est le prix à payer pour devenir une héroïne de cas pratique et cette certitude lui procure un certain réconfort.

1) Les héroïnes de cas pratiques rencontrent rarement le prince charmant : les êtres dont elles s'éprennent sont généralement volages, agressifs et mesquins. Delphine n'a donc été très heureuse en ménage.

Elle a épousé Gérard en 2000, alors qu'elle était âgée de 24 ans. Le couple a donné naissance à deux enfants : Thibault est né en 2006 et Marina en 2008. Mais en septembre 2009, Gérard a abandonné le domicile conjugal pour s'installer avec Véra, dont il était alors éperdument amoureux. Delphine a accepté le divorce par consentement mutuel et le jugement mettant fin au mariage a ainsi été rendu en mars 2011. Il a notamment été précisé dans la convention homologuée que les deux enfants vivraient chez leur mère et que celle-ci recevrait à titre de prestation compensatoire un capital de 90 000 € versé de façon échelonnée, sur une période de six ans. Mais Gérard entend à présent solliciter la modification de l'accord conclu au moment du divorce. Alors qu'aucune clause de la convention homologuée ne permet la révision de la prestation compensatoire, il souhaiterait être dispensé des dernières échéances de celle-ci car il rencontre des difficultés financières. Delphine s'opposant à cette prétention, il demandera en outre que Thibault et Marina vivent dorénavant chez lui une semaine sur deux.

A votre avis, les juges consentiront-ils à modifier les solutions retenues dans la convention homologuée pour exaucer les vœux de Gérard ? **(5 points)**

2) Tourmentées par leurs maris, compagnons et autres amants, les héroïnes de cas pratiques ne sont pas non plus toujours ménagées par leurs enfants. En mai 1992, alors qu'elle n'était âgée que de seize ans, Delphine a donné naissance à Ludivine, qu'elle a immédiatement reconnue ; le géniteur n'a en revanche jamais daigné établir sa paternité. Parce qu'elle ne se sentait pas capable d'élever la fillette, Delphine l'a confiée à sa sœur

Espérance, qui a dix ans de plus qu'elle. Dès 1993, Espérance a requis et obtenu l'adoption simple de Ludivine, qu'elle a ensuite élevée avec son mari, prénommé Joël. Mais à l'adolescence, Ludivine a commencé à souffrir de troubles psychiatriques et à sa majorité, elle a été placée sous curatelle¹ ; c'est Espérance qui a été désignée en qualité de curatrice. Si Ludivine a des accès de démence, elle est toutefois le plus souvent consciente de ses actes.

Très attiré par les hommes d'un certain âge, Ludivine a eu une brève liaison avec Joël au cours de l'année 2011. Lorsqu'elle a compris que son mari l'avait trompée avec sa fille adoptive, Espérance a demandé la séparation de corps, qui a été prononcée en janvier 2012. Ludivine est ensuite tombée amoureuse de Gérard, qui s'était déjà lassé de Véra et qui l'a accueillie chez lui en mars 2012. Gérard et Ludivine ont à présent l'intention de se marier et l'officier de l'état civil qu'ils ont contacté paraît disposé à célébrer leur union. Quant à Joël, il désire désormais adopter Ludivine, qui est tout à fait favorable à ce projet.

Malgré la colère que lui inspire l'attitude de Joël, Espérance ne sollicitera pas le divorce car elle reste profondément attachée à son mari. Elle est en revanche très hostile à l'adoption qu'il envisage et se demande si celle-ci sera prononcée. Qu'en pensez-vous ? Quant à Delphine, elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher ou du moins retarder le mariage de Ludivine et Gérard. Pourra-t-elle effectivement y faire obstacle ? **(12,5 points)**

3) Les héroïnes de cas pratiques sont souvent de santé fragile : accablées par les maux qui torturent le cœur, elles ne sont pas non plus épargnées par ceux qui éprouvent le corps. Delphine souffre ainsi d'une grave maladie et doit donc faire l'objet d'une greffe de rein. Mais elle a besoin de trouver un donneur. Or pour l'heure, seule Gertrude, qui est sa meilleure amie depuis une quinzaine d'années, est disposée à venir à son secours. Il existe malheureusement une incompatibilité entre Delphine et Gertrude, si bien qu'il est impossible pour la première de recevoir l'organe que la seconde est prête à lui offrir. Selon vous, Delphine pourra-t-elle néanmoins subir l'intervention médicale susceptible de la sauver ? **(2,5 points)**

¹ Vous tiendrez pour acquis que son état justifie effectivement une telle mesure.